

commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 5/5.2

CL 2005/37-PFV
Août 2005

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

OBJET: **Demande d'observations à l'étape 6 concernant les projet de normes Codex pour :**

- 1. Concentrés de tomate traités (ALINORM 05/28/27, Annexe II),**
- 2. Les tomates en conserve (ALINORM 05/28/27, Annexe III) et**
- 3. Certains agrumes en conserve (ALINORM 05/28/27, Annexe IV).**

DATE LIMITE: **30 novembre 2005**

OBSERVATIONS: **À adresser au:**

Ms. Ellen Y. Matten,
US Codex Office,
Food Safety and Inspection Service,
US Department of Agriculture,
Room 4861 South Building,
1400 Independence Ave., S.W.,
Washington, DC 20250-3700
USA
Fax No.: +1.202.720.3157;
Mél: uscodex@usda.gov
(de préférence)

Avec copie au:

Secrétaire
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
(Italie)
No. de Fax: +39 06 5705 4593
Mél: codex@fao.org
(de préférence)

GÉNÉRALITÉS

1. À sa vingt-deuxième session (septembre 2004), le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités est convenu de transmettre¹ les avant-projets de *normes Codex pour les concentrés de tomate traités, les tomates en conserve et certains agrumes en conserve* à la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2005) pour adoption à l'étape 5. La Commission a adopté les textes mentionnés ci-dessus à l'étape 5 et les a avancés à l'étape 6². Ceux-ci seront examinés par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités à sa vingt-troisième session (octobre 2006).

2. Les membres et observateurs du Codex, qui souhaitent formuler des observations à l'étape 6 concernant les projets de *normes Codex pour les concentrés de tomate traités, les tomates en conserve et certains agrumes en conserve*, sont invités à les faire parvenir, conformément à la Procédure uniforme pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés du Manuel de procédure du Codex Alimentarius. Une attention particulière devrait être accordée à ces sections entre crochets afin de faciliter le débat et la finalisation des projets de norme lors de la prochaine session du Comité.

¹ ALINORM 05/28/41, paragraphes 48, 76 et 89 et annexes II, III et IV respectivement. Rapports des réunions des comités du Codex, y compris le rapport de la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius et la toute dernière version du Manuel de Procédure peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.codexalimentarius.net>.

² ALINORM 05/28/41, par. 71 et Annexe VI.